

**Motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes,  
22 novembre 2005**

*« Que, de l'avis de la Chambre, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, le gouvernement devrait mandater ses négociateurs pour qu'au terme de la présente ronde de négociations, le Canada obtienne des résultats faisant en sorte que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, et négocie aussi une entente renforçant l'accès des exportateurs agricoles du Canada au marché afin que tous les secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus justes et équitables. »*